

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'experts architectes loi 1901

FORMATION CONTINUE DESTINÉE AUX EXPERTS CONFIRMÉS EXPERTISE CIVILE – NIVEAU 2

▪ Objectifs de la formation

L'expert, fort d'une expérience reconnue, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. Lui sont demandés honneur, probité, expérience et qualification. Chargé d'une mission d'instruction, l'expert est réputé compétent, efficace, clair et rigoureux.

Ces qualités s'obtiennent par une remise en question constante de ses connaissances et ce, notamment par le biais de la formation continue et à cet effet, il est indispensable pour l'expert d'assister à des cycles de formation. Si initialement son inscription est validée à titre probatoire pour une durée de trois années, au terme desquelles l'expérience de l'intéressé, ses formations et l'acquisition de ses connaissances juridiques indispensables à la bonne réalisation de ses missions sont évaluées, il n'en demeure pas moins que sa ré-inscription, tous les cinq ans, nécessite la justification d'un suivi de formations, tant technique que juridique.

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux experts, certes expérimentés dans leur art, mais souhaitant un rappel des règles procédurales en vue d'un procès équitable et permettant de répondre à l'évolution des demandes des tribunaux.

Une attestation de présence validera 7 h de formation.

▪ Publics visés

- Architecte, ingénieur, bureau d'études, maître d'œuvre, professionnel du bâti, ...
- Inscrit au tableau des experts judiciaires, ou pratiquant l'expertise depuis plusieurs années et souhaitant faire une demande d'inscription ou de réinscription sur la liste des experts judiciaires.
- Avocats spécialisés en droit de la construction ou désirant le devenir.

▪ Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : jeudi 28 septembre 2017, 7 heures de formation

De : 9h30 à 13h – 14h à 17h30

Lieu : PARIS 10^e.

▪ Le programme

- Conditions d'intervention des experts en matière civile – Les différents types de mission
- Déontologie de l'expert – Acceptation de la mission, récusation
- La dématérialisation des échanges – Derniers textes parus
- L'organisation des opérations d'expertise
- Les productions de l'expert
- Déroulement d'une expertise civile depuis l'acceptation de la mission jusqu'à la clôture des opérations

De nombreux échanges sont prévus avec les formateurs et entre les participants.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

■ **Coût et prise en charge de la formation :**

Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2017 :

Gratuit (régler 30 € pour les frais de pauses et repas).

Non membres du CNEAF :

Pour les personnes ayant suivi la formation initiale du CNEAF : 150 €.

Pour les autres : 300 €.

Le déjeuner est inclus. Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible auprès du FIF-PL pour les professions libérales.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

■ **Modalités d'inscription**

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée, avec la photo.
- Un curriculum vitae sommaire (non nécessaire pour les membres du CNEAF).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.

Vous recevrez par courriel : la convention de stage et le programme détaillé. Un devis peut vous être adressé sur demande.

2. Retourner :

- La convention de stage signée (par courriel, à cneaf.experts@gmail.com).
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation, à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION
Jeudi 28 septembre 2017 - PARIS
FORMATION À L'EXPERTISE CIVILE NIVEAU 2

À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2017

Chèque de 30 € n° Banque :

Ayant suivi la formation initiale au CNEAF le

Chèque de 150 € n° Banque :

Autre : Chèque de 300 € n° Banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature



Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com